



MAIRIE DE LIMANS

Place de la Tour de Guet
04300 Limans

☎ 04.92.73.01.69

✉ mairie.limans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

mar-mer-ven | 8:30-12:30

jeu | 13:30-16:45

Limans, le 5 août 2019.

Conseil municipal du 5 août 2019

Rapport

Présents ou représentés : Arnaud BOUTET, Gérard CHAUPIN, Eric CODEMO, François ISSEREL-SAVARY, Caroline ROUX, Nathalie SOUCHARD.

Excusés : Jean-Pierre BERGER, Julie BIGOT, Laurent GAUBERT.

A l'ordre du jour :

Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

- Transfert de la compétence SDIS pour prise en charge de la contribution aux services de secours des communes par la Communauté de communes.
- La prise en charge directe par la ComCom des 10.000€ de contribution au SDIS pour Limans réduira d'autant l'attribution de compensation (qui était positive) que celle-ci nous verse.
- La ComCom a besoin de l'approbation du rapport par les communes pour pouvoir officiellement prendre la compétence.
- **Adopté.**

Approbation d'adhésion de la commune au contrat départemental de solidarité territoriale 2019-20

- Région, Etat et département souhaitent que leur aides correspondes davantage à leurs projets selon leurs compétences respectives. Ils appellent à davantage de concertation entre les entités pour toutes les compétences qui ne sont pas du ressort de l'une d'entre elles, afin d'assurer plus de cohérence.
- Pour le département, deux aides principales aux communes existent : le FODAC (droit de tirage pour chaque commune d'un montant fixe équivalent) et un Plan concerté constitué d'un capital finançant des projets au fur et à mesure qu'ils se présentent, sur deux listes (l'une principale pour projets avancés avec accords préalables [notre station d'épuration], l'autre de réserve pour des projets moins avancés [la protection des captages]).
- Le contrat proposé doit donc être adopté afin de pouvoir bénéficier des financements. Il permet ainsi de penser et planifier en amont, mais également de faire de manière plus coordonnée et concertée, voire mutualisée.
- **Adopté.**

Gouvernance CCPFML prochaine mandature

- Nous décidons en conseil municipal de la gouvernance de la Communauté de communes. La loi, complexe, laisse deux possibilités pour cela : le droit commun (représentation sur la base de la population des communes avec règles pour que chaque commune soit représentée, soit, pour notre CC, 26 voix dont 13 pour Forcalquier et 1 pour Limans).
- Ce système a été mis en place il y a sept ans lorsque la loi a permis la modification de la gouvernance et a modifié les équilibres précédents, au sein duquel les petites communes étaient volontairement surreprésentées avec 2 voix par commune.
- Aujourd'hui, la loi permet de rester au droit commun (état actuel) ou de trouver un Accord Local permettant une répartition différente, toujours basée sur le nombre d'habitants, mais concertée, pour une gouvernance renouvelée, pouvant aller jusqu'à 33 conseillers communautaires.
- Si accord local il devait y avoir, il y aurait eu consensus sur un nombre de 33 conseillers si Forcalquier (qui compte plus de 25% des habitants de la ComCom) n'avait pas fini par s'opposer au projet. L'un des scénarios permettrait notamment à certaines petites communes (les plus importantes des petites, dont nous sommes) de disposer de deux représentants. Au-delà du nombre, c'est un double regard qui rapporteraient les conseillers communautaires auprès des conseillers municipaux, ce qui constituerait un avantage.
- ***Le Conseil vote en faveur d'une gouvernance sur la base d'un accord local à 33 conseillers dont deux pour la commune de Limans.***

Questions diverses.

- **Fibre optique.** Nous devrions être équipés en 2022 jusqu'aux points de livraisons (habitations), et non plus seulement jusqu'au seul nœud de raccordement abonné du village, mais à la condition de pouvoir fournir à l'opérateur désormais en charge des travaux (SFR, et non plus le syndicat mixte ouvert d'origine) une localisation précise des habitations (noms de rues et numéros dans la rue). Ce travail peut être fait dans le cadre de la Base d'Adresses Nationale, pour laquelle les données manquent concernant notre commune, ce qui explique notamment la non adéquation entre noms de rues du village et plans ou cartes, notamment utilisés par les systèmes GPS. François se propose d'étudier la question en prenant contact avec les services de l'Etat.
- **Urbanisme.** Linda Barberis, résidente des Ybourgues, a fait un certain nombre de réalisations sur sa propriété qui ne sont pas légales, dont une sur le domaine public. Malgré nos avertissements (courriers et procès-verbal), elle persiste à demander une régularisation en des termes qui ne peuvent pas lui être accordés (zone protégée, PLU, etc.). Le cas n'aurait rien de problématique si Mme Barberis n'avait pas fait état de velléités pour les prochaines municipales, l'intervention du maire devenant alors

compliquée à partir du 1^{er} septembre, période de réserve due à la campagne municipale oblige.

- **Chiens.** Nous avons un souci avec le chien d'un locataire de Marie-Claude Masucco, rue de Lure, M. XXX. Le chien, un briard noir de 5 ans environ, est très agressif lors du passage de piétons dans la rue devant le domicile de son maître (notamment les enfants se rendant à la cantine). En outre, lorsque ce dernier le promène (sans laisse), il fait preuve d'agressivité envers les passants. Philippe Andréani, éducateur cynophile sur le village, contacté, a vu le chien, qui, d'après lui, ne pose pas de problèmes : c'est bien le maître qui semble incapable de gérer l'animal. M. XXX a été reçu en mairie pour évoquer la situation. Sans incident avéré, la commune ne peut entreprendre aucune évaluation sérieuse du chien. Nous mettons malgré tout la pression sur M. XXX (courriers) et surveillons l'affaire de près. D'autre part, Nathalie Souchard a fait une petite tournée au village pour distribuer des affichettes de sensibilisation à ceux qui le souhaitent pour inciter les propriétaires de chiens à ramasser les crottes de leurs animaux, notamment ceux qui laissent leurs animaux divaguer dans le village sans leur présence.
- **Bistrot.** L'équipe du bistrot nous a demandé de faire installer des caméras sur l'extérieur du bâtiment suite à quelques montées de tension entre le personnel de l'établissement et quelques résidents du village.
- **Stationnement.** Un courrier sera distribué à toute la commune pour rappeler au civisme concernant le stationnement des véhicules au village.
- **Groupe vocal limanais.** Demande de Marianne Lemoign d'occuper la salle des fêtes un certain nombre de mardis dans l'année pour animer le groupe de chant du village. Proposition de lui laisser la salle tous les mardis soirs contre une somme forfaitaire pour l'année de 100€. Une convention sera rédigée à cet effet et soumise au vote du Conseil.